



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

💻 : www.lebugue.fr

Arrêté réglementant le stationnement et la circulation.

Arrête 2026-256

Le Maire de la Commune du Bugue

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison du Vide grenier, dans le cadre de la manifestation « Octobre rose », le Dimanche 04 Octobre 2026, organisée par la Mairie du Bugue, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation.

Arrête

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits, le Dimanche 04 Octobre 2026 de 7 h à 19 h, Place de L'Hôtel de ville, ainsi que rue de Paris, de l'entrée de la rue à la sortie de la Grand rue.

Article 2 : Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3: Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Monsieur le responsable des Services Techniques

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 17/09/2026

Le Maire



Bernard CROUZET